



PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL



Mardi 10 janvier 2023

	<u>Présents</u>	<u>Absent</u>	<u>Procuration à</u>
Pierre SENECHAL	X		
Valentino ALLART	X		
Annie Claude FOURNIER	X		
Guillaume VEGA		X	Olivier EVRARD
Virginie BARLET	X		
Patrick BECQUET	X		
Monique DEFONTAINE	X		
Martine GLODEK	X		
Jean Michel HULOT		X	Patrick BECQUET
Geneviève BACQ	X		
Valérie TIELEMANS	X		
Laurent BINIENDA	X		
Jérôme BRUYERE	X		
Sabine VANDOMME (secrétaire de séance)	X		
Virginie NOE	X		
Olivier EVRARD	X		
Jean Louis WOUTS	X		
Bernadette CAMPHIN	X		
Alain DUFRESNE	X		

Ouverture de séance : 19h00

Pierre SENECHAL : *C'est le 1^{er} Conseil municipal de 2023. Avant toute chose permettez-moi de vous souhaiter mes meilleurs vœux pour 2023, de santé, de bonheur, de joie pour vous et vos familles.*

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 12 décembre 2022
2. Sortie à l'Assemblée Nationale
3. Subvention exceptionnelle – raid humanitaire
4. Rétrocession du lotissement « Le Buisson aux œufs »
5. Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal du 12 décembre 2022

Pas de remarques.

Vote :

Pour	19	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Annie Claude FOURNIER Guillaume VEGA Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Valérie TIELEMANS Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD Jean Louis WOUTS Bernadette CAMPHIN Alain DUFRESNE
Abstention	0	
Contre	0	
	19	Votants

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 19 voix Pour.

2. Sortie à l'Assemblée Nationale

Patrick BECQUET : *Il faut savoir qu'il y avait une 1^{ère} sortie qui avait été programmée l'année dernière qui a été annulée faute de participants. Ce qui fait qu'on a demandé à relancer, ce qui a été fait. On a reçu une date de visite par notre Députée.*

La municipalité organise pour les Givenchysois une visite de l'Assemblée Nationale le vendredi 3 février prochain.

La sortie comprend le transport et le repas (hors boissons).

Il est proposé d'encaisser la participation des voyageurs pour un montant de 25 euros dans le cadre de la régie « location de salle et activités culturelles ». En cas de désistement pour maladie, un remboursement pourra être effectué sur justificatif médical.

Jean-Louis WOUTS : *Ce n'est pas la 1^{ère} fois qu'il y a l'opportunité d'aller à l'Assemblée. C'est la combien-tième fois ?*

Patrick BECQUET : *C'est la 2^{ème} fois. Avant c'était le Sénat. Là c'est la 1^{ère} fois qu'on fait l'Assemblée Nationale.*

Pierre SENECHAL : *Pour faire ce genre de visite, il faut faire la demande soit au Sénat c'était auprès de la Sénatrice Sabine VAN HEGHE, et là nous avons fait la demande auprès de notre Députée Jacqueline MACQUET avec une 1^{ère} date qui finalement ne nous convenait pas et là on en a une 2^{ème}. On n'a pas le choix ni dans la date, ni dans l'horaire et c'est très encadré. Il faut une pièce d'identité en cours de validité. C'est assez compliqué. Je pense que c'est une visite qui ne manquera pas d'intérêt.*

Alain DUFRESNE : *Est-ce qu'il y aura le 49.3 ?*

Rires dans l'assistance.

Pierre SENECHAL : *Il n'y aura pas de séance*

Laurent BINIENDA : *Si Pierre, il y aura la retraite.*

Patrick BECQUET : *Dans tous les cas, on est limité, ça sera 50 personnes. C'est 50 personnes, il n'y aura pas 51 personnes.*

Pierre SENECHAL : *Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Est-ce qu'on peut passer au vote ? La participation des gens sera de 25 € pour payer le repas plus leur boisson sur place. Voilà. On peut passer au vote ?*

Vote :

Pour	19	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Annie Claude FOURNIER Guillaume VEGA Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Valérie TIELEMANS Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD Jean Louis WOUTS Bernadette CAMPHIN Alain DUFRESNE
Abstention	0	
Contre	0	
	19	Votants

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 19 voix Pour.

3. Subvention exceptionnelle – raid humanitaire

Vu l'article L 2121-29 du CGCT qui dispose que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Monsieur Alain DRUON, givenchysois, participera du 14 au 28 avril 2023 à un raid humanitaire au Maroc, totalisant 11 étapes.

Cette action a pour but de fournir des fournitures scolaires au profit de populations défavorisées et éloignées du système scolaire marocain.

Le projet de Monsieur Alain DRUON sera suivi par l'école primaire de Givenchy en Gohelle et celle de Bois-Bernard.

Il est proposé de participer financièrement aux frais d'inscription de Monsieur Alain DRUON, à hauteur de 1 180 euros.

Cette subvention sera versée à l'association **Les 4 L des terrils** dont le siège social est à Lens, 8 rue De-lattre.

Patrick BECQUET : Il faut savoir que Monsieur Druon prendra des photos et nous tiendra au courant de l'avancement de ce raid humanitaire. On aura régulièrement des informations lors de ce raid.

Pierre SENECHAL : Par tous les biais informatiques d'aujourd'hui, il y aura des liaisons avec la classe qui va travailler avec eux et tiendra informé les élèves de l'école. A mon avis, sur le plan pédagogique, c'est très intéressant. Au-delà du raid humanitaire, je pense que pour nos élèves, c'est intéressant et c'est encore plus intéressant de pouvoir travailler avec une autre classe, ça permettra pourquoi pas de faire de la correspondance avec eux. Avez-vous des questions ?

Alain DUFRESNE : C'est vrai que le but c'est de fournir des fournitures scolaires, Par contre, on n'a pas tellement d'informations sur le Raid en question. En quoi ça consiste exactement ? Quelles vont être ses étapes ? Et puis le 4 L des terrils on a essayé de regarder sur internet, on trouve effectivement une adresse mais il n'y a pas de numéro de téléphone. On n'a pas vraiment assez d'informations. Si vous en avez plus on est preneur.

Pierre SENECHAL : Il s'agit de 11 étapes en territoire marocain qui correspondent à 11 écoles. Les 11 étapes correspondent à un départ d'une école vers une autre école où chaque véhicule déposera du matériel : cahier, crayons, ancien livre, etc... Le but du raid est de parcourir un territoire étendu au Maroc en allant d'écoles en écoles.

Jean-Louis WOUTS : Est-ce que vous avez eu les statuts de l'association ? Parce que vous demandez des preuves d'inscription ou de participation mais est-ce que vous avez eu des éléments sur l'activité de l'association ?

Pierre SENECHAL : Dans la mesure où l'on a le bulletin d'inscription, le Raid existe. Evidemment, s'il y avait le moindre doute, d'ailleurs c'est écrit dans le contrat, l'inscription serait totalement remboursée.

Patrick BECQUET : Ah j'ai oublié une phrase ! Elle répondra peut-être à votre question.

Le bénéficiaire s'engage à fournir une preuve d'inscription et de participation. Dans le cas contraire, un remboursement devra être réalisé.

Alain DUFRESNE : Ce qui est un peu gênant c'est « dans le cas contraire »

Pierre SENECHAL : On a surtout pensé que pour des raisons géopolitiques, le Raid ne puisse pas avoir lieu. C'est possible. Apparemment, en ce moment, on a quelques soucis pour entrer et sortir du Maroc. Vous savez la situation géopolitique peut tellement évoluer vite. C'était surtout ça l'idée, si ça n'avait pas lieu, il s'engage à nous rembourser.

Alain DUFRESNE : C'est dans le contrat ?

Pierre SENECHAL : Oui, bien sûr.

Bernadette CAMPHIN : Est-ce que tu les as les lieux d'étapes ? On peut connaître les lieux d'étapes ?

Alain DUFRESNE : Dis pourquoi.

Bernadette CAMPHIN : J'aurais bien aimé savoir s'il ne passe pas le Col du Nador.

Pierre SENECHAL : Moi je n'en sais strictement rien.

Bernadette CAMPHIN : Je précise pourquoi, parce que je voudrais bien me mettre en relation avec ce Monsieur parce que mon père a été tué dans une embuscade au Col du Nador.

Pierre SENECHAL : Ecoutez, ce Monsieur habite Givenchy. Vous pouvez le contacter assez facilement. Vous lui demandez, je pense qu'il sera très ouvert à vous donner les renseignements. Moi, très honnêtement je ne sais pas. Le plus simple c'est d'aller voir Alain DRUON.

Alain DUFRESNE : Il faut savoir où il habite ce Monsieur.

Pierre SENECHAL : Oui, attendez, rue Casimir Beugnet, c'est plus facile de vous dire c'est l'ancienne maison de Monsieur ANSART, l'ancien marchand de charbon. Attention au chien, il est gentil mais il est impressionnant.

Alain DUFRESNE : Bon maintenant au niveau de ce que vous disiez tout à l'heure, un point de passage, faire un petit selfie, faire un petit reportage, avec le suivi des écoles primaires, là-dessus il n'y a pas photo.

Pierre SENECHAL : Je pense que c'est un sujet qui peut être formidable.

Alain DUFRESNE : Ah oui.

Pierre SENECHAL : D'autant plus aujourd'hui avec les ETI, ils peuvent vraiment faire un travail formidable de géographie, de mathématiques, ...

Alain DUFRESNE : Il y a une personne qui a participé à ce genre d'événement.

Pierre SENECHAL : Oui avec son fauteuil avec des roues marquées Givenchy en Gohelle.

Alain DUFRESNE : On n'a pas vu de photos.

Pierre SENECHAL : C'est parce que vous ne suivez pas la page Facebook.

Alain DUFRESNE : Je ne connais pas sa page Facebook. Vous avez raison. Je tends le bâton pour me faire battre.

Pierre SENECHAL : Est-ce qu'on peut voter ?

Vote :

Pour	19	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Annie Claude FOURNIER Guillaume VEGA Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Valérie TIELEMANS Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD Jean Louis WOUTS Bernadette CAMPHIN Alain DUFRESNE
Abstention	0	
Contre	0	
	19	Votants

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 19 voix Pour.

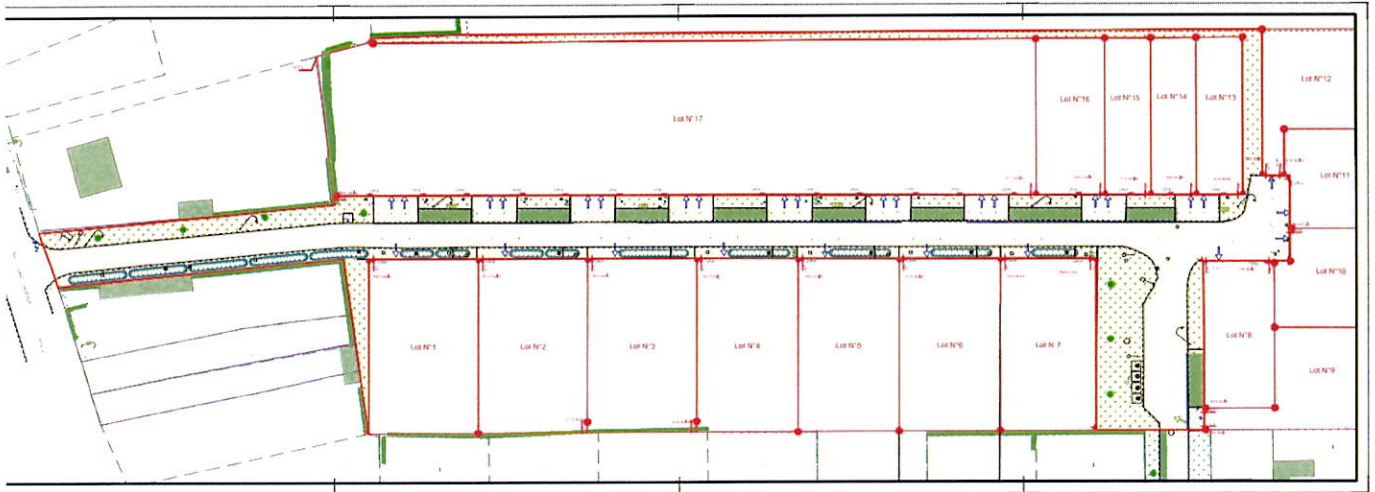
4. Rétrocession du lotissement « Le Buisson aux œufs »

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de rétrocession pour le lotissement Le Buisson aux Œufs, effectué par Territoires 62.

Le lotissement, est composé de 12 parcelles en lots libres, 4 logements à accession à la propriété, 14 logements locatifs sur la parcelle cadastrée ZA 79.

Ce projet a été autorisé par le permis d'aménager PA 0623711700001.

Le lotisseur a sollicité la commune pour une rétrocession amiable.
La rétrocession aura lieu après achèvement complet des travaux de voiries, espaces verts, de réseaux et d'éclairage public.



Il est proposé :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à prendre toutes mesures nécessaires afin d'engager la rétrocession de la voie, des réseaux et des espaces verts du lotissement dans le domaine privé de la commune dès achèvement des travaux.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à signer les actes notariés et toutes pièces nécessaires à cette décision.

Pierre SENECHAL : Des remarques ? Des questions ? Ce soir on vous demande la possibilité d'accepter la rétrocession, ça ne veut pas dire qu'on va le faire. Entre l'autorisation et le temps réel où on l'acceptera, il y a un certain nombre de contrôles qui doivent encore être effectués sur les réseaux, etc... sur le passage de caméra, il y a encore du boulot. On peut voter tout de suite alors ?

Vote :

Pour	19	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Annie Claude FOURNIER Guillaume VEGA Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Valérie TIELEMANS Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD Jean Louis WOUTS Bernadette CAMPHIN Alain DUFRESNE
Abstention	0	
Contre	0	
	19	Votants

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 19 voix Pour.

5. Questions diverses

Pierre SENECHAL : Je crois que Monsieur WOUTS vous vouliez faire une déclaration préalable. Je vous en prie, allez-y.

Jean-Louis WOUTS : On voulait aussi retourner nos vœux à l'ensemble de l'équipe municipale et bien sûr aux personnes qui nous écoutent. Je vais juste faire une petite aparté par rapport au lundi 19 décembre, le dernier Conseil Municipal, des propos malheureux ont été tenus lors de certains échanges. Le climat de défiance permanent, entretenus d'ailleurs par les deux « clans », n'est pas étranger à cette situation. La charte des élus est bafouée en permanence.

Seul l'intérêt de la commune doit prévaloir et rester constamment à l'esprit de tous les conseillers municipaux qu'ils soient du groupe majoritaire ou minoritaire, il faut arrêter de se disperser dans de veines que-

relles de clocher qui rendent stériles nos débats et qui donnent une mauvaise image qui ne l'oublions pas, ces débats sont relayés sur la page « Facebook » de la mairie en direct lors des Conseils.

Nous souhaitons désormais évoluer dans un climat plus serein au travers d'un dialogue plus constructif, c'est pourquoi nous demandons, d'une part à Monsieur le Maire, de prendre en compte nos connaissances et nos compétences en nous associant plus activement dans les diverses commissions et d'autre part au groupe majoritaire, de ne plus systématiquement, user et abuser de sarcasmes quand nous posons des questions, même si celles-ci leurs paraissent trop vindicatives, et d'y répondre le plus simplement. Nos questions ne font que relayer les interrogations de nos concitoyens.

Pierre SENECHAL : Merci, passons aux questions diverses.

1°) Sur la page Facebook de la mairie , il est indiqué que " les feux intelligents , rue Charles Ferrand, sont en service. Adaptez votre vitesse".

Nous avons constaté que le feu passe au rouge même avec une vitesse appropriée à moins de 50km/h. Comment les feux sont ils paramétrés ? Y a t il une phase de tests ? Qui gère l'éventuel réglage, le département ou la commune ?

Patrick BECQUET : Je vais répondre, car j'ai testé ces feux. Ils ont été mis en circulation et j'avais vu un dérèglement au niveau de ces feux, c'est vrai que quand on arrivait à petite vitesse, je vais même vous dire à petite vitesse pour moi c'était 30 et non pas 50 puisqu'on peut aller jusqu'à 50. A 30 je suis arrivé sur le feu il est resté rouge. Par contre, il y a bien quelque chose qui passait au vert, je pense que tout le monde n'a pas du le voir, ce qui passait au vert, c'était le piéton, alors que le feu était rouge et le piéton était rouge, mais quand on arrivait sur le feu à petite vitesse, c'est le piéton. Alors effectivement, je me suis rapproché de la société qui a installé ces feux par le biais de la SOTRAIX qui a prévenu CITEOS de ce dysfonctionnement, elle m'a renvoyé un message le 23 décembre. Malheureusement c'est la période des congés. Hier matin j'ai tout de suite relancé pour ce feu. On m'a dit que ça allé être fait très rapidement. Chez CITEOS c'est une équipe spécialisée de Paris qui vient pour faire les réglages et non pas leur service technique. Ce sont des réglages apparemment bien particuliers. C'est programmé pour jeudi matin. Mais là on vient de m'apprendre...

Pierre SENECHAL : Comme il s'est dérégulé sans qu'on comprenne pourquoi, il se serait « reréglé » tout seul sans qu'on comprenne pourquoi. Ils vont quand même venir jeudi matin.

Jean-Louis WOUTS : Je suis passé hier, ça fonctionnait normalement.

Pierre SENECHAL : C'est un peu miraculeux. On ne comprend pas pourquoi il s'est dérégulé, on ne comprend pas pourquoi il s'est « reréglé ».

Alain DUFRESNE : C'est au petit bonheur la chance.

Pierre SENECHAL : On souhaite quand même que l'intervention de jeudi ait lieu pour qu'on comprenne pourquoi.

Alain DUFRESNE : Il y a une chose aussi, vous passez il n'y a pas de voiture, il n'y a pas de piéton et effectivement le feu est rouge et le passage piéton est vert. Ça pose problème pour les gens qui habitent à côté parce que les gens s'arrêtent et quand ça redémarre ça génère du bruit.

Valentino ALLART : Aujourd'hui, c'est vrai qu'il y a eu un dysfonctionnement.

Alain DUFRESNE : Bah oui, mais aujourd'hui c'est au petit bonheur la chance.

Pierre SENECHAL : On est bien d'accord. Vous savez bien qu'il n'y a pas de solution qui convienne à tout le monde. Il y en a qui se plaindront que les voitures s'arrêtent, mais eux-mêmes se plaindraient que ça roulait trop vite. L'enfer est pavé de bonnes intentions. On a tous constaté que ça s'est dérégulé. Là on a fait le nécessaire, c'est tombé en mauvaise période c'est ce qu'on appelle la trêve des confiseurs. On a du mal à avoir des entreprises actuellement mais on va régler ça.

Patrick BECQUET : Quand le feu sera réglé, à la vitesse de 50 il passera au vert.

Alain DUFRESNE : Les gens vont voir l'impact de ce feu au printemps, en été quand les motos vont descendre.

Pierre SENECHAL : Je vous entends bien et je suis persuadé que quelqu'un me dira j'en ai vu un qui ne s'est pas arrêté au feu. Dimanche j'en ai encore vu deux à vélo descendre la rue Jean Jaurès. Qu'est-ce que vous voulez, après c'est compliqué.

Alain DUFRESNE : Depuis l'installation il n'y a pas photo.

Jean-Louis WOUTS : Mais, il y avait bien un problème sur ce feu ?

Pierre SENECHAL : On est d'accord, on l'avait constaté nous aussi.

Patrick BECQUET : Je l'avais constaté début décembre.

Jean-Louis WOUTS : L'intervention de la société ne va pas engager de frais.

Pierre SENECHAL : Non, pas du tout.

Valentino ALLART : Il y a des pannes, des mises au point. Il me semble qu'à un moment donné de nouvelles technologies s'installent et il faut laisser 15 jours, 1 mois, 1 mois et demi, le temps que tout fonctionne correctement, ça me paraît louable.

2°) Au sujet de la future Antenne "Bouygues" installée rue Gallieni, quelle suite, la municipalité, compte - elle donner ?

Pierre SENECHAL : Vous auriez dû dire : quelle suite nous allons ensemble donner.

Alain DUFRESNE : Oui, on est solidaire.

Pierre SENECHAL : Vous avez été conviés lors de la dernière réunion, pour la suite de la gestion de ce problème, vous le serrez également en cas de nouveaux éléments dans ce dossier. Vous prendrez avec nous les bonnes décisions. Je ne vais pas vous en dire plus puisque vous savez que l'audience au Tribunal administratif n'est pas encore passée. Nous n'avons pas de date de cette audience. Je me garderai de faire des commentaires qui pourraient se retourner contre nous. Après, nous aurons à décider ensemble en fonction de ce que diras le Tribunal. Sachez que nous sommes tous des républicains et que nous nous inclinons devant la décision du Tribunal. Nous essayerons d'utiliser toutes les armes légales qui sont à notre disposition, mais moi en tout cas à titre personnel je n'irai pas plus loin. Ne comptez pas sur moi pour m'enchaîner sur la plateforme que Bouygues pourrait faire. Ça c'est non, parce que je suis un élu de la République et je me dois de respecter la loi. Maintenant je ne peux pas préjuger de ce que va décider le Tribunal. Est-ce que ma réponse vous convient ?

Alain DUFRESNE : Oui, il n'y a pas de problème.

Pierre SENECHAL : Merci.

Clôture de séance : 19h24.

**Nombre de membres
en exercice:** 19

Présents : 17

Votants: 19

Séance du mardi 10 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix janvier l'assemblée régulièrement convoqué le 05 janvier 2023, s'est réuni sous la présidence de Pierre SENECHAL

Sont présents: Pierre SENECHAL, Valentino ALLART, Annie Claude FOURNIER, Virginie BARLET, Patrick BECQUET, Monique DEFONTAINE, Martine GLODEK, Geneviève BACQ, Valérie TIELEMANS, Laurent BINIENDA, Jérôme BRUYERE, Sabine VANDOMME, Virginie NOE, Olivier EVRARD, Jean-Louis WOUTS, Bernadette CAMPHIN, Alain DUFRESNE

Représentés: Guillaume VEGA, Jean-Michel HULOT

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Sabine VANDOMME

SENECHAL PIERRE	ALLART VALENTINO	FOURNIER ANNIE CLAUDE	VEGA GUILLAUME
BARLET VIRGINIE	BECQUET PATRICK	DEFONTAINE MONIQUE	GLODEK MARTINE
HULOT JEAN MICHEL	BACQ GENEVIEVE	TIELEMANS VALERIE	BINIENDA LAURENT
BRUYERE JEROME	VANDOMME SABINE	NOE VIRGINIE	EVARD OLIVIER
WOUTS JEAN LOUIS	CAMPHIN BERNADETTE	DUFRESNE ALAIN	